Alliance internationale pour le suffrage des femmes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **21 (1933)**

Heft 397

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-261002

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

13 FEV 1933
J. A.

11 FÉVRIER 1933 — GENEVE — VINGT ET UNIÈME ANNÉE. — No 397.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir du 1er juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

La première quinzaine de janvier, nous avons gagné 6 abonnements, mais en avons perdu 54.

La deuxième quinzaine, notre gain a été de 5 abonnements et nos pertes de 47.

Et la première quinzaine de février, nous opposons 7 abonnements nouveaux à 11 désabonnements.

Nos lecteurs veulent-ils tirer la conclusion de ces chiffres?...

Aux abonnés du "Mouvement"

Au lieu d'une augmentation de nouveaux abonnements, le Mouvement *enregistre des défections en assez grand nombre pour que nous en soyons préoccupées. Nous savons que la crise économique oblige la plupart d'entre nous à restreindre nos dépenses, à établir notre budget sur une base plus étroite et qu'à cet effet nous devons faire un choix entre les dépenses que nous jugeons superflues. Et c'est ainsi, sans doute, que le* Mouvement *est arrivé à figurer sur la liste des choses dont on peut se passer. En résiliant votre abonnement, ce sont* 5 fr. *par an, 41 cts. 633 par mois que vous sauvez: cela vaut-il la peine de nuire pour cela au journal? Vous objectez que, si l'on veut faire des économies, il faut bien commencer par un bout et que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Soit! Mais avez-vous réfléchi à ce que vous perdez par ce désabonnement « raisonnable »? Vous perdez le contact avec les autres femmes des autres localités suisses et avec celles des autres pays qui partagent votre idéal, qui s'occupent d'éducation, de moralité publique, de professions féminines, de politique. Vous perdez un journal qui n'est inféodé à aucun parti politique, une tribune, où des opinions contraires peuvent s'affronter.*

Ce n'est pas un journal parfait — rien d'humain n'est parfait — mais c'est un journal unique, c'est le seul organe des femmes en Suisse Romande qui n'appartienne pas à une société seulement.

Nous pensons donc que c'est une affaire de solidarité féminine que de l'appuyer et de le faire vivre.

Si vous avez des critiques à lui adresser, faites-le; sa rédactrice et son comité sont disposés à les étudier et à remédier de leur mieux aux lacunes que vous leur signalerez. Nous voudrions en faire toujours plus une tribune libre, où la discussion serait ouverte à toutes les opinions. Le Schweizer Frauenblatt *a beaucoup mieux réalisé cet état de choses, grâce à une collaboration générale de ses lectrices, grâce aussi à des habitudes de discussion plus libérales que celles qui sont pratiquées chez nous.*

En participant d'une façon plus active à la vie du Mouvement, *nous le rendrions aussi plus populaire dans bien des milieux.*

Au nom des sociétés féminines qui ont besoin du Mouvement, *au nom de tous ceux qui ont à cœur le développement moral, social, économique, politique des femmes, nous vous demandons de soutenir ce journal en y restant abonné, en lui amenant de nouveaux abonnés et en y collaborant par l'envoi d'informations et d'articles.*

A. de MONTET.

* * *

Nous informons ceux de nos anciens abonnés, comme ceux de nos nouveaux lecteurs auxquels un service de propagande a été fait depuis décembre dernier, qui n'ont pas encore réglé le montant de leur abonnement pour 1933, QUE DES REMBOURSEMENTS SONT MIS A LA POSTE A LEUR ADRESSE. *Nous remercions d'avance chacun du bon accueil qui sera réservé à cette demande de payement.*

L'ADMINISTRATION DU « MOUVEMENT FÉMINISTE. »

Les Femmes et la Société des Nations

Le problème de la semaine de quarante heures devant l'Organisation internationale du Travail.

Une conférence préparatoire sur la réduction de la durée du travail, appelée aussi couramment conférence tripartite des quarante heures, s'est tenue, à Genève, du 11 au 25 janvier dernier.

Depuis 1931, l'idée avait été avancée qu'une nouvelle réduction de la durée du travail s'imposait pour compenser l'élimination de main-d'œuvre, parfois fort considérable, provoquée par les progrès techniques; des résolutions de la Commission du chômage, du Conseil d'administration et de la Conférence du Travail concernaient la nécessité d'étudier les possibilités pratiques d'une telle réduction. Mais c'est sur l'initiative du représentant du gouvernement italien au Conseil d'administration, M. de Michelis, que la procédure d'urgence a été mise en jeu pour provoquer le passage de l'étude théorique à l'action internationale concertée.

La question de la durée du travail est donc revenue cette fois-ci devant l'Organisation internationale du Travail sous un aspect tout nouveau. Ce n'est plus, comme en 1919, sur des arguments d'ordre social qu'est fondée la proposition d'une réduction de la journée de travail: ce sont des considérations d'ordre économique qui sont à la base de la nouvelle proposition. Non point que les préoccupations sociales soient exclues, certes, des démarches entreprises! Comme l'affirmait M. de Michelis, l'aggravation de la crise, avec l'accroissement rapide de ses phalanges de chômeurs, entraîne pour les classes ouvrières des souffrances insupportables. On ne peut, « écrivait-il, prévoir avec précision quel sera « le rythme de leur accroissement inévitable... « On en peut toutefois prévoir les « conséquences sociales graves et désormais intolérables. » La fin poursuivie est sociale, et elle rentre donc pleinement dans le champ normal d'activité de l'Organisation internationale du Travail; mais cette fin est de redonner à ceux qui l'ont perdue la possibilité de vivre et de faire vivre leurs familles par leur travail, et la réduction de la durée du travail n'intervient ici que comme un moyen pour atteindre cette fin. Il s'agit « d'établir « d'urgence une uniformité internationale qui « sanctionne une réduction des heures de travail, même approximative pour le moment, « comme moyen de défense contre le chômage et, d'une façon générale, comme « moyen pour résorber une partie des chômeurs dans le processus de la production. »

La proposition de M. de Michelis fut examinée par le Conseil d'administration dans une session spéciale de septembre 1932. Il y fut décidé non point la convocation d'une session spéciale de la Conférence internationale du Travail, mais la réunion d'une conférence préparatoire d'un caractère technique; puis, quelques semaines plus tard, à sa session d'octobre, le Conseil d'administration décidait l'inscription de la question à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail pour sa session ordinaire de 1933.

M. J.

(La fin de cet article en 3me page.)

AVIS IMPORTANT

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs et abonnés pour le retard de la parution de ce numéro, retard dû à des circonstances si complètement indépendantes de notre volonté qu'il nous a été impossible de l'éviter.

Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

Conférence de Marseille

(18-22 mars 1933)

PROGRAMME [1]

(Toutes les réunions, à l'exception des meetings publics, auront lieu à l'Hôtel Splendide, boulevard Dugommier, Marseille.)

SAMEDI 28 MARS:

10 h.: Réunion privée du Comité Exécutif de l'Alliance.

13 h.: Déjeuner en commun des membres du Comité et des Présidentes des Sociétés affiliées.

14 h. 30 à 15 h. 30: Réception officielle offerte par la Municipalité de Marseille (Musée de Longchamp). Discours de bienvenue et messages d'une représentante de chacun des continents.

17 à 19 h.: Réunions simultanées *a*) du Comité Exécutif, *b*) des Présidentes des Sociétés nationales, *c*) des membres des Fédérations du Midi, du Languedoc, de la Provence et de l'Afrique du Nord de l'Union française pour le Suffrage, ainsi que des membres d'autres groupes venus pour assister à la Conférence.

20 h. 30: Réception offerte par la Présidente de l'Alliance aux déléguées à la presse. Diverses oratrices.

DIMANCHE 19 MARS:

9 h. 30 à 12 h. 30 et
14 h. 30 à 16 h. 30:

Séance officielle de la Conférence
réservée à trois déléguées de chaque Société affiliée à l'Alliance et aux membres du Comité.

Aux mêmes heures: Réunion des Fédérations régionales de l'Union française pour le Suffrage des Femmes.

17 h.: **Meeting public**

LE VOTE DES FEMMES

(Diverses oratrices de pays où les femmes votent.)

Soir: Libre, sauf pour les membres de *a*) la Commission d'Egalité de la Morale, *b*) la Commission d'Egalité des conditions du Travail, qui sont spécialement convoqués en séances privées.

LUNDI 20 MARS:

9 h. 30 à 12 h. 30 et
14 h. 30 à 16 h. 30:

Séances officielles de la Conférence
réservées aux personnes indiquées plus haut.

17 h.:

Conférence semi-publique: Egalité de la Morale
ouverte à tous les membres des Sociétés affiliées à l'Alliance. — Discussion.

Soir: **Meeting public**

LA TRAITE DES FEMMES

(Oratrices de différents pays.)

MARDI 21 MARS:

9 h. 30 à 10 h. 30: Séances simultanées et privées *a*) du Comité Exécutif, *b*) des Présidentes des Sociétés affiliées.

14 h. à 16 h. 30:

Séance officielle de la Conférence
réservée aux personnes indiquées plus haut.

17 h.:

Conférence semi-publique: Le Droit de la Femme au Travail.
ouverte à tous les membres des Sociétés affiliées à l'Alliance.

Soir: Libre, sauf pour les membres de la Commission de la Paix, spécialement convoquée en séance privée.

[1] Nous publions ici ce programme sous réserve des modifications qui pourront forcément lui être encore apportées d'ici au 15 mars. Nous n'indiquons notamment le nom d'aucune oratrice, la liste de celles-ci n'étant pas encore définitive.

Lire en 2me page:
E. GID: *In Memoriam. Mlle Hélène Chantre.*
H. ZWAHLEN: *Le service domestique en Suisse* (suite).

En 3me et 4me pages:
A travers la presse: le droit au travail de la femme mariée.
Pour l'anniversaire du 6 février.
Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:
Nos femmes de lettres suisses: le Message de la Cité de Mme Cuchet-Albaret; les 75 ans de Mme Lisa Wenger; Souvenirs d'enfance de Mme Truog-Saluz.
Publications reçues: Mémoires d'une sage femme; Le droit à la maternité.

MERCREDI 22 MARS:

9 h. 30 à midi:
Dernière séance officielle de la Conférence
réservée aux personnes indiquées plus haut.

Midi: Banquet organisé par la Commission de la Paix. Discours de divers orateurs et oratrices.

15 h. à 17 h. 30: Réunion statutaire du Comité International. (Séance commune du Comité Exécutif et des Présidentes des Sociétés affiliées.)

Soir: **Meeting public**

L'ORGANISATION D'UNE PAIX DURABLE

JEUDI 23 MARS:

Réunion privée du Comité Exécutif.
Promenade en bateau offerte par la Chambre de Commerce de Marseille: visite du port et du tunnel de Rove.

* * *

Excursions et meetings prévus avant et après la Conférence

MERCREDI 15 MARS: MONTPELLIER
JEUDI 16 MARS: NIMES
VENDREDI 17 MARS: AVIGNON
VENDREDI 24 MARS: ST-RAPHAEL, TOULON.
SAMEDI 25 et DIMANCHE 26 MARS: NICE

Les trajets pour Montpellier, Nîmes et Avignon se feront en chemin de fer; celui de Marseille à Nice, via Saint-Raphaël-Toulon en autocar, et constitue donc une magnifique occasion de voyage sur la Côte d'Azur au début du printemps. Dans toutes ces villes d'ailleurs, que ce soit Montpellier, la vieille cité universitaire, ou Nîmes et ses monuments romains, ou Avignon et son inoubliable décor du château des Papes, ou Marseille et la vie pittoresque d'un des plus grands ports méditerranéens, ou encore Toulon et son port militaire, ou Saint-Raphaël, au milieu des forêts de

UNE JEUNE ASTRONOME

Cliché La Française

Mlle R. BERNSON

Grand prix de la Société astronomique de France, pour son activité de vulgarisation astronomique.

BIBLIOTHEQUE

pins de l'Estérel, ou Nice enfin, dont le seul nom évoque une atmosphère de soleil et de fleurs, les visiteuses seront à même de voir paysages et monuments dans les meilleures conditions, nouant en même temps des relations avec les féministes françaises qui les recevront, et avec les féministes d'autres pays qui participeront à ces visites et excursions.

Nous engageons donc vivement toutes celles de nos lectrices que tente ce programme à s'inscrire sans tarder auprès de Mme Julien Beddoukh, secrétaire du Comité local d'organisation de la Conférence, Hôtel Splendide, Marseille, en indiquant si elles comptent participer à toutes les visites et excursions, ou seulement à quelques-unes. Nous sommes bien certaines aussi que, si un certain nombre de visiteuses étrangères non déléguées aux séances officielles de la Conférence sont annoncées, ce très actif Comité local établira pour elles un programme de visites et de promenades, à Marseille même et dans les environs immédiats, employant ainsi de façon fort agréable le temps des séances privées de la Conférence.

Nous rappelons que les trois déléguées officielles de notre pays à la Conférence sont Mmes A. Leuch, E. Vischer-Alioth (Bâle) et Jeanne Schwyzer (Lucerne).

* * *

Renseignements pratiques

Hôtel Splendide (siège de la Conférence), (sous la direction de Mme Leclerc, vice-présidente du Groupe suffragiste, présidente du Soroptimist-Club): chambre de 20 à 40 ff., pension de 70 à 85 ff., demi-pension de 50 à 65 ff.

Hôtel Astoria (prox. du centre): chambre de 20 à 70 ff., pas de pension.

Hôtel Bristol: chambre de 30 à 65 ff., pension de 70 à 90 ff.

Hôtel Rome et Saint-Pierre: chambre de 18 à 30 ff., pension depuis 46 ff.

Hôtel Guillon, Pension les Arcades, Hôtel Paradis, Hôtel des Familles: chambres de 8 à 35 ff., pension de 20 à 40 ff.

Une liste de restaurants recommandés sera envoyée sur demande.

IN MEMORIAM

Mlle Hélène Chantre (1859-1933)

Encore une des ferventes de notre cause à Genève qui nous quitte; encore une de celles qui, dans un temps où il fallait beaucoup plus de courage que maintenant pour se dire féministe, a toujours nettement affirmé et défendu nos convictions; et encore aussi, faut-il le dire, avec une certaine tristesse, une de celles que la génération actuellement à la brèche connaissait bien peu... Il est vrai que depuis que l'âge, l'état précaire de sa santé et surtout une cruelle cécité l'avaient obligée à prendre sa retraite, Mlle Chantre avait forcément dû se tenir à l'écart des réunions et séances de nos Sociétés féministes et féminines; mais son intérêt pour nos idées n'en avait pas faibli: elle suivait au contraire avec un intérêt passionné, par les lectures qu'on lui faisait, par les visites d'anciennes collègues qu'elle recevait, tout ce qui se passait, tous les événements qui se déroulaient dans notre vie féministe genevoise, marquant cet intérêt d'un petit message, dicté quand elle ne put plus tenir elle-même la plume, et qui, apportant aux destinataires un témoignage de gratitude, était toujours pour elles un encouragement... Nous parlons d'expérience.

De famille d'origine française, mais établie à Genève depuis le XVIIIe siècle, Mlle Chantre appartenait à ce milieu de « la fabrique genevoise », milieu d'horlogers et d'émailleurs cultivés, dans lequel se discutaient beaucoup d'idées, mais certes pas d'idées féministes! car ce n'est pas des siens qu'elle reçut sa flamme pour notre cause. Mais personnalité marquée, caractère indépendant, elle fit sans doute, comme tant d'autres, les expériences personnelles qui l'amenèrent bien vite à la revendication des droits de la femme. Sa carrière aussi l'y aida, et l'infériorité de traitements, d'ouverture de postes, dans laquelle étaient maintenues, en ce temps-là plus que maintenant, les femmes, même les plus capables, dans l'enseignement public, contribua certainement à faire d'elle une militante. Militante: entendons-nous sur la portée de ce mot, car jamais Mlle Chantre ne manifesta ses idées par la parole ou par la plume, comme, par exemple, son amie intime depuis ses années d'études, Mlle Ch. Champury, qui l'a précédée de plusieurs années dans la tombe; mais par sa conversation, par les discussions qu'elle ne craignait nullement d'entamer ou de soutenir, par ses actes, par son appui moral, elle fit beaucoup pour l'organisation de notre mouvement à ses débuts. Si elle ne fut pas parmi les membres fondateurs de l'Union des Femmes de Genève, elle lui apporta en revanche un concours constant, siégeant dans son Comité durant bien des années, dont combien de cahiers de procès-verbaux sont rédigés de son élégante écriture courante d'institutrice d'autrefois! et aux initiatives et aux créations de laquelle en faveur de l'amélioration du sort de la femme, elle ne cessait de s'intéresser. L'idée, par exemple, d'une « Maison de la Femme », absolument indépendante de tout caractère confessionnel, lui tenait à cœur, de même que celle, partiellement réalisée par l'institution du « Lit Reymond », d'une clinique pour femmes de situation modeste. Suffragiste convaincue, elle fit partie dès les débuts de l'Association pour le Suffrage, de même qu'elle fut toujours une lectrice fidèle et attentive de notre journal; et avant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat eût permis l'introduction à Genève du suffrage féminin ecclésiastique, elle travailla activement avec Mme Chaponnière-Chaix et Mlle Ch. Champury pour la réalisation de cette réforme dans notre ville.

Ceci non seulement par féminisme, mais aussi par attachement aux questions ecclésiastiques et religieuses. Libérale en matière politique et sociale, elle l'était aussi en matière théologique et bataillait pour ses convictions avec une ardeur toute huguenote, comme avec un intérêt très vif et très profond pour les problèmes de la pensée. Elle fut aussi une mutualiste zélée, et collabora activement à la direction du groupement mutualiste auquel elle appartenait. Et enfin, elle fut une pédagogue admirable. Une des premières à prendre le diplôme d'enseignement secondaire, elle dirigea pendant près de quarante ans une classe de jeunes filles à Carouge d'abord, à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève ensuite, où elle exerça une influence rayonnante sur ses élèves, surtout au début et au milieu de sa carrière, et aussi, à un moment donné, sur la marche de l'Ecole en général. Et même après sa retraite, son amour pour sa carrière et « son » Ecole n'avait pas faibli, et quand elle en demandait des nouvelles à ses collègues, c'était toujours de « sa » classe qu'elle parlait...

Car Mlle Chantre avait un cœur chaud et des affections fidèles. Ses amis et sa famille le savent tous, qui la pleurent maintenant, et auxquels notre journal tient, au nom de toutes celles d'entre nous, féministes, qui l'ont connue, à exprimer par ces lignes notre sympathie et notre reconnaissance. E. Gd.

FEMMES INGÉNIEURS ET ÉLECTRICIENNES

Cliché " The Vote "

De gauche à droite, Mrs. WILSON, spécialiste d'aménagements pratiques d'intérieurs; Karoline HASLETT, bien connue par ses travaux pratiques d'ingénieur et Margaret PARTRIDGE, ingénieur-ménagère

Le service domestique en Suisse

(Suite) [1]

La situation économique et personnelle des employés de maison.

D'une façon générale, les prescriptions du Code des Obligations concernant les contrats de travail et celles du Code civil concernant la vie en commun, servent de base à la réglementation du service domestique. L'art. 324 du C. O. prévoit la rédaction de contrats-types pour diverses espèces de contrats de travail, ces contrats-types étant naturellement plus faciles à modifier que ne le serait une loi.

En ce qui concerne le service domestique, deux cantons seulement ont usé de ce droit de faire des contrats spéciaux: Zurich en 1924 (mais seulement pour les villes de Zurich et de Winterthour) et le Tessin en 1930. Ces contrats font loi pour tous les engagements du personnel de maison, à moins que d'autres conditions n'aient été stipulées *par écrit et signées des deux parties*. Les contrats-types de Zurich et du Tessin règlent les devoirs et les droits des employés et des employeurs, les heures de travail et de congé, les vacances, le salaire, la question de la nourriture et du logement, celle de la résiliation du contrat, etc. A Saint-Gall, le Conseil communal a décrété le 4 novembre 1913 un règlement concernant les employés de maison. Mais ce règlement, qui s'appuie sur ce qui se faisait au siècle dernier, n'étant nullement conforme aux exigences actuelles, les Associations féminines de la ville préparèrent en 1919 le projet d'un nouveau règlement et le soumirent au Conseil communal. Malheureusement, ce projet qui s'était inspiré des dispositions du contrat-type de Zurich, n'eut pas l'heur de plaire à ces messieurs, qui le rejetèrent après une courte discussion.

Dans les autres régions de la Suisse, ce sont les dispositions — très générales — du C. O. qui font règle.

En ce qui concerne le droit public, la Confédération ne peut pas prendre de mesures législatives dans le domaine de l'économie domestique. Elle peut, comme c'est le cas par le Code, régler les obligations des parties, en droit privé, mais elle ne peut pas légiférer sur la formation professionnelle des employés de maison, sur les heures de travail et de repos, etc. La Commission d'études estime qu'il serait heureux d'attribuer à la Confédération la compétence de légiférer en matière d'économie domestique. Elle recommande donc une revision de la Constitution fédérale en ce sens, afin que, dans l'avenir, les lois réglant la formation professionnelle et les conditions de travail des personnes exerçant une profession puissent s'appliquer aux employées de maison. [1]

[1] D'après le rapport de la Commission suisse d'études présidée par Mlle N. Jaussi. Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

[1] Notre opinion serait bien plutôt favorable à des législations cantonales en la matière, car vu les différences sensibles d'organisation du travail ménager suivant les cantons, et notamment entre la Suisse allemande et la Suisse romande, des dispositions fédérales risqueraient, ou de tomber complètement à faux, ou de devoir être si générales qu'elles ne changeraient pas grand chose à la situation que l'on se propose d'améliorer (*Réd.*).

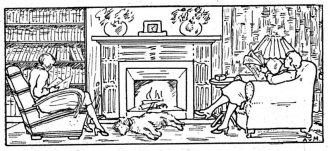

Nos femmes de lettres suisses

Le « Message de la Cité » de Mme Cuchet-Albaret

Avec l'aimable concours du « Groupe de Motet » de Mme Lydie Malan, Mme Cuchet-Albaret a présenté son dernier poème aux « Amis de la Pensée protestante » réunis à l'Athénée (Genève) le 1er février. Le *Message de la Cité*, poème en trente chants nous fut lu en partie, et pour nous donner une vue d'ensemble de l'œuvre, l'auteur entrecoupa la lecture de quelques explications.

Ce poème plus littéraire que religieux, est inspiré par l'amour de Genève et l'inquiétude de son destin; c'est une émouvante évocation de la cité, dans son passé, son présent et son avenir.

Evocation de la Genève d'autrefois, avec son « visage ancien de ville forte »...

Genève que rassure en sa garde lointaine.
Le Rhône, chien grondant qui tire sur sa chaîne.

« Une cité de franc soleil, de pierre et d'eau ». On voit Genève, « ramassée au sommet d'une mince colline », et son rôle dans l'histoire: accueillant ceux qui luttèrent pour leur foi, leur donnant le « message de la cité », la vieille Bible qu'ils emportaient avec eux par le monde.

L'angoisse qu'inspire au poète la destinée de sa ville s'exprime par ces vers qui soulevèrent les applaudissements d'un public chaleureux et recueilli:

« Vieille Genève de remparts, de créneaux lourds,
Se pourrait-il, ardent visage de prière,
Que tu ne brûles plus au cœur de l'homme, un jour...? »

Le caractère plus spécialement religieux, protestant, de l'œuvre apparaît à la fin, quand la douleur et l'inquiétude s'apaisent par la foi, la révélation de Dieu par l'Evangile.

On voudrait citer tant de beaux vers parmi ceux qui composent cette vaste fresque, vibrante d'émotion, où Genève revit tout entière; entre ceux-là, cette vision nous hante:

« Ramassée au sommet d'une mince colline,
Montante, suspendue, ailée, elle domine,
Elle commande un pont, qu'elle ouvre ou qu'elle clôt,
Qu'elle prête ou refuse aux tribus qui cheminent
Un pont qui porte au loin sur un fleuve grondant
Le Nord au Sud et l'Orient à l'Occident ».

J. P.

* * *

Les 75 ans de Mme Lisa Wenger

Nos Confédérés bâlois viennent de célébrer l'anniversaire d'une des plus connues des femmes de lettres de notre pays, Mme Lisa Wenger, qui porte allégrement ses soixante-quinze ans.

Née à Berne, mais élevée à Bâle, Mme Lisa Wenger étudia d'abord la peinture, à Paris, à Dusseldorf, en Italie; puis une fois mariée se consacra à la double tâche de son foyer et de sa carrière d'artiste peintre et de professeur. Ce n'est que sur le tard qu'elle commença à écrire, publiant d'abord les contes dont elle s'était amusée à bercer l'enfance de ses filles; puis prenant goût à cette nouvelle manifestation d'art créateur, elle publia toute une série de romans et de nouvelles, dont les plus connus sont *La Cour des Roses* remarqué par la Fondation Schiller, *La cinquième roue, Lui et Elle et le Paradis, L'oiseau en cage, Le miroir de l'âge* etc. A l'occasion de son 70me anniversaire, fêté également par ses concitoyens, parut un délicieux volume d'aphorisme: *Ce que la vie m'a appris*, et depuis lors encore *Longwy et ses mariages*. Nous avons également signalé, il y a peu de mois, le succès remporté sur la scène bâloise par une pièce de cette remarquable femme auteur: *La fuite dans l'autre vie*. Et toute cette activité s'entremêle encore de la publication de délicieux livres d'enfants, de conférences (« le public aime à connaître personnellement ses poètes » dit Mme Wenger) et d'expositions d'aquarelles, Mme Wenger n'oubliant pas ses premières amours! Une belle vie, riche de force créatrice, une individualité généreuse et droite, un talent sain et probe, une inspiration délicate, telles sont les caractéristiques de Mme Wenger.

Nos lectrices romandes lui seront reconnaissantes d'avoir bien voulu dresser pour elles, sur notre demande, la liste de celles de ses œuvres qui ont été traduites en français, et que nous donnons ci-après, leur permettant ainsi de connaître cette femme-auteur dans une langue qui leur est plus familière: *Le Bossu*, nouvelle (trad. V. Bertolini, dans la *Patrie Suisse); Nouvelles* (même trad.); *Le mariage de Rinetta* (même trad. dans la *Nouvelle Semaine artistique et littéraire); Son ami*, nouvelle (même trad. dans la *Bibliothèque Universelle); Le mariage de Véréna*, roman (même trad. dans l'*Illustré*) et enfin *La petite elfe et le roi des grenouilles* dans la série des *Jolis Contes*, édités par N. P. C. K., Vevey.

Nous empruntons encore à la *Patrie Suisse* (No 926) la traduction des pensées suivantes de Lisa Wenger extraites du volume *Ce que la vie m'a appris*:

Celui qui est né dans un nid bien chaud ne doit pas se faire gloire de ses vertus.

Demande à l'homme ce qui fait sa force, il te répondra: sa volonté, demande-le à la femme, elle dira: l'amour.

Sache ce que tu vaux, mais ne laisse remarquer à personne que tu le sais.

Aimer sa patrie, veut dire lui faire honneur par ses actes.

Lisa Wenger.

* * *

Les souvenirs d'enfance de Mme Truog

Mme T. Truog-Saluz, l'auteur de contes et de nouvelles, qui s'est acquis une réputation comme chantre de la région si caractéristique et pittoresque de la Basse Engadine[1] vient de publier, à l'occasion de ses cinquante ans, des sou-

[1] Citons parmi les principales œuvres de Mme Truog: *L'héritage* (1921); *Peider Andri* (1921); *La robe rouge* (1924); *Dans un coin* (1925). Nous avouons ne pas savoir si ces contes et nouvelles ont été traduits en français: peut-être une lectrice pourra-t-elle nous renseigner? *(Réd.)*